



AVIS DE CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/05/2017

Les actionnaires de la société Jet Contractors, société anonyme au capital de 120.000.000,00 de dirhams dont le siège social est à Rabat au 78, Quartier Industriel – Takkadoum, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 53431, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 19/05/2017 à 15 heures 30 mn, à l'usine de la société se trouvant à Oued Ykkem, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et examen du rapport de gestion
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2016
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2016
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2016
6. Quitus de leur gestion aux administrateurs
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes M. Abdelkrim AAZIBOU
8. Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants
 - a. M. Mohammed Yahya ZNIBER
 - b. M. Abdellah TABAT
9. Divers
10. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée est le suivant :

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve :

Les comptes sociaux et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 33.777.868,87 Dirhams et un total de capitaux propres de 430.923.047,44 Dirhams.

Les comptes consolidés et les états de synthèse consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 36.178.107,76 Dirhams et un total de capitaux propres consolidés de 422.190.750,94 Dirhams.

Résolution n°2 :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article 56 de la loi 17-95, l'Assemblée Générale approuve les conventions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2016 qui s'élève à 33.777.868,87 Dirhams de la manière suivante :

Résultat Net Comptable de l'exercice 2016	33.777.868,87 Dhs
Réserve légale (Plafond légal atteint)	
Report à nouveau antérieur (SC)	166.945.178,57 Dhs
Somme distribuable	200.723.047,44 Dhs
Dividendes bruts mis en distribution (4,00 Dhs /action)	9.600.000,00 Dhs
Report à nouveau	191.123.047,44 Dhs

Résolution n°4 :

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve, aux membres du conseil d'administration en fonction pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2016.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de M. Abdelkrim AAZIBOU, commissaire aux comptes, venait à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui expirera par conséquent le jour de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Résolution n°6 :

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide la nomination, pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, de deux administrateurs indépendants à savoir :

**M. Mohammed Yahya ZNIBER, titulaire de la CIN n° A10701 ;
M. Abdellah TABAT, titulaire de la CIN n° B752868.**

Résolution n°7 :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès – verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.